



Votants : 75
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 3 avril 2015
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 14 avril 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 13 avril 2015

ASSAINISSEMENT – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REALISATION DE LA 3EME TRANCHE DE TRAVAUX DE REHABILITATION DU COLLECTEUR D'EAUX USEES DE LA VALLEE DU LAMBON - COMMUNE DE NIORT

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOIN, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU, Charles-Antoine CHAVIER, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Marie-Chantal GARENNE, Gérard GIBAUT, Alain GRIPPON, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Bruno JUGE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Joël MISBERT, Serge MORIN, Jacques MORISSET, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Nathalie SEGUIN, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Marc THEBAULT, Elodie TRUONG, Yvonne VACKER

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jacques BILLY à Claude ROULLEAU, Dany BREMAUD à Elisabeth MAILLARD, Amaury BREUILLE à Serge MORIN, Christelle CHASSAGNE à Romain DUPEYROU, Jean-Martial FREDON à Stéphanie DELGUTTE, Isabelle GODEAU à Nathalie SEGUIN, Véronique HENIN-FERRER à Thierry DEVAUTOUR, Anne-Lydie HOLTZ à Michel PAILLEY, Dominique JEUFFRAULT à Elmano MARTINS, Guillaume JUIN à Agnès JARRY, Rabah LAICHOURL à Joël MISBERT, Simon LAPLACE à Jérôme BALOGE, Sophia MARC à Jacques BROSSARD, Josiane METAYER à Alain PIVETEAU, Rose-Marie NIETO à Lucien-Jean LAHOUSSE, René PACAULT à Florent JARRIAULT, Sebastien PARTHENAY à Jeanine BARBOTIN, Dominique SIX à Marc THEBAULT

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOIN par Anne-Marie PROUST

Titulaires absents :

Thierry BEAUFILS, Michel BOURUMEAU, Robert GOUSSEAU, Gérard LABORDERIE, Jacqueline LEFEBVRE, Dany MICHAUD, Marcel MOINARD, Adrien PROUST, Patrick THOMAS, Michel VEDIE

Titulaires absents excusés :

Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Dany BREMAUD, Amaury BREUILLE, Christelle CHASSAGNE, Brigitte COMPETISSA, Jean-Martial FREDON, Isabelle GODEAU, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Dominique JEUFFRAULT, Guillaume JUIN, Rabah LAICHOURL, Simon LAPLACE, Sophia MARC, Josiane METAYER, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Sebastien PARTHENAY, Fabien SAFANJON, Dominique SIX

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Romain DUPEYROU

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20150413-c14-04-2015-DE
Date de télétransmission : 21/04/2015
Date de réception préfecture : 21/04/2015

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 13 AVRIL 2015

ASSAINISSEMENT – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REALISATION DE LA 3EME TRANCHE DE TRAVAUX DE REHABILITATION DU COLLECTEUR D'EAUX USEES DE LA VALLEE DU LAMBON - COMMUNE DE NIORT

Monsieur **Joël MISBERT**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

La Communauté d'Agglomération du Niortais doit réaliser des travaux de réhabilitation du collecteur d'eaux usées de la Vallée du Lambon.

La vallée du Lambon est située dans les périmètres de protection rapprochée dits sensibles (1-b et 1-c) des captages du SEV, alimentant les communes de Niort, Bessines, Coulon, Aiffres et Magné.

L'arrêté préfectoral du 29 novembre 2010 déclarant d'utilité publique le prélèvement d'eau potable à partir des captages du « Vivier », de « Gachet I » et de « Gachet III » fixe les points suivants :

« Le collecteur d'eaux usées domestiques qui suit le fond de la vallée du Lambon verra son étanchéité éprouvée tous les 5 ans [...]. »

« Les eaux pluviales en provenance des collecteurs publics devront disposer d'un traitement par déshuilage-décantation-filtration préalablement à tout rejet dans un milieu récepteur superficiel ou souterrain, ou tout autre procédé équivalent ou plus adapté. »

L'accès du collecteur d'un linéaire total de 7 600 mètres n'étant possible qu'en période d'étiage, les opérations de contrôle et de remise en état du réseau d'eaux usées sont découpées en quatre tranches annuelles.

Une partie des contrôles d'étanchéité du collecteur d'eaux usées de la tranche 3 mené en 2014 étant non concluante, des travaux de réhabilitation sont à engager.

La présente demande concerne la réalisation de la 3ème tranche des travaux de réhabilitation du collecteur. Pour cette 3ème tranche, 2070 mètres linéaires de canalisations doivent être remis en conformité. De plus, la mise en place d'aménagements complémentaires sur les deux ouvrages de gestion des eaux pluviales situés dans le même périmètre doit être menée.

Le détail des travaux de réhabilitation est le suivant :

- Eaux usées :
 - Réhabilitation du collecteur par un procédé de chemisage intérieur : 1010 mètres,
 - Réhabilitation de 56 regards de visite,
 - Réhabilitation de 2 branchements particuliers.

- Eaux Pluviales :
 - Mise en place d'un trop plein sur le bassin du Cormier et curage de l'ouvrage,
 - Mise en place d'un décanteur débourbeur sur le bassin de l'avenue de Paris en complément des traitements existants.

Eaux Usées :

Le montant des travaux s'élève et se décompose de la façon suivante :

- Inspection préalable du réseau et test d'étanchéité : 9450 € TTC
- Reprise ponctuelle du réseau avant gainage : 8050 € TTC
- Réhabilitation de la canalisation par gainage structurant : 238 610 € TTC
- Reprise de 56 regards de visite : 44 500 € TTC

Soit un total de 300 610 € TTC.

Eaux Pluviales :

Le montant des travaux s'élève et se décompose de la façon suivante :

- Réalisation du trop-plein du bassin du Cormier et curage du bassin : 32 200 € TTC
- Pose d'un décanteur débourbeur au bassin de l'avenue de Paris : 10 330 € TTC

Soit un total de 42 530 € TTC.

Ces travaux seront assurés sur les marchés à bons de commande de la CAN.

Ces travaux sont susceptibles de se voir attribuer des aides financières de la part du Conseil Départemental des Deux-Sèvres et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver le dossier de demande de subvention relatif au financement des études et des travaux de réhabilitation du collecteur de la vallée du Lambon,
- Solliciter auprès du Président du Conseil Départemental des Deux-Sèvres et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne des aides financières au taux le plus élevé possible.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 75
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Joël MISBERT

Vice-Président Délégué

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20150413-c14-04-2015-DE Date de télétransmission : 21/04/2015 Date de réception préfecture : 21/04/2015
--